

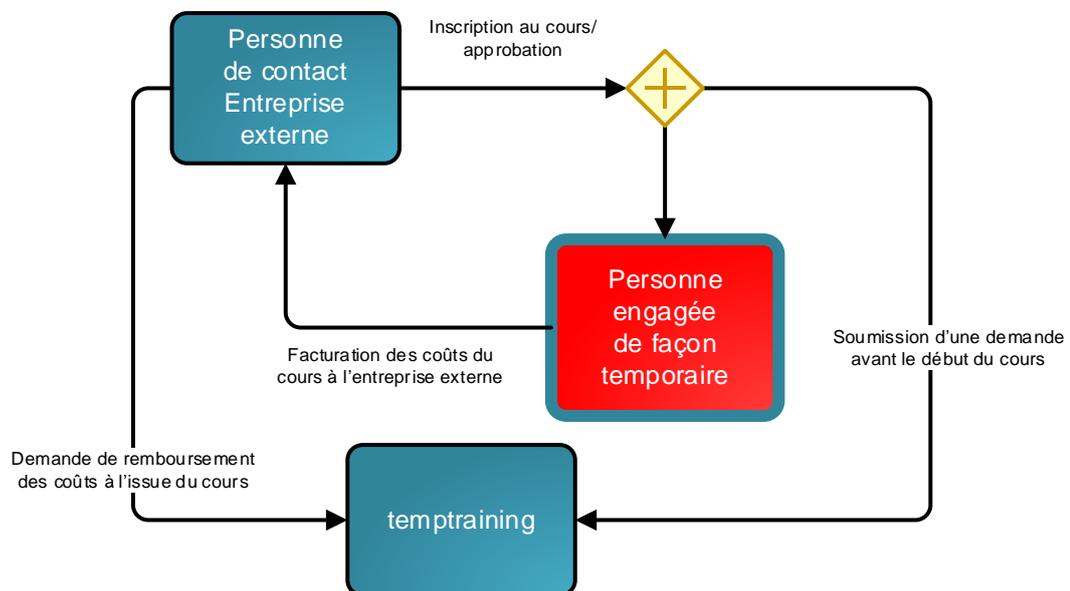
## Prestations de formation CFF: facturation selon le principe du demandeur-payeur

Dans notre système de formation «LMS» (Learning Management System), vos collaboratrices et collaborateurs sont associés à deux supérieurs: l'un-e de votre entreprise et l'autre des CFF. À partir de maintenant, les deux supérieurs peuvent visualiser les collaborateurs dans le [Learning Management System](#), éditer les informations qui les concernent et les inscrire à des formations continues.

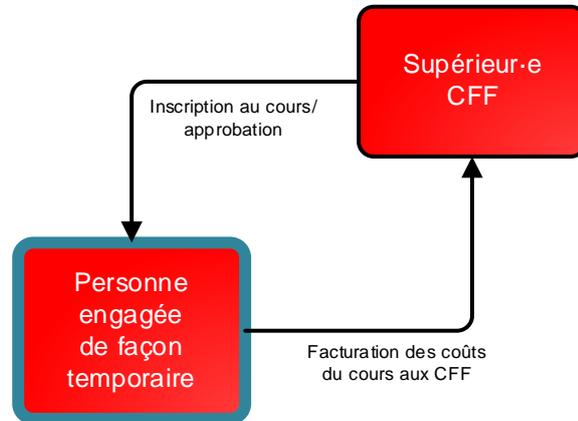
Les formations (continues) commandées pour vos collaborateurs sont automatiquement facturées au ou à la supérieur-e qui a effectué ou validé la commande, selon le principe du demandeur-payeur.

### Veillez par conséquent prendre note des informations suivantes:

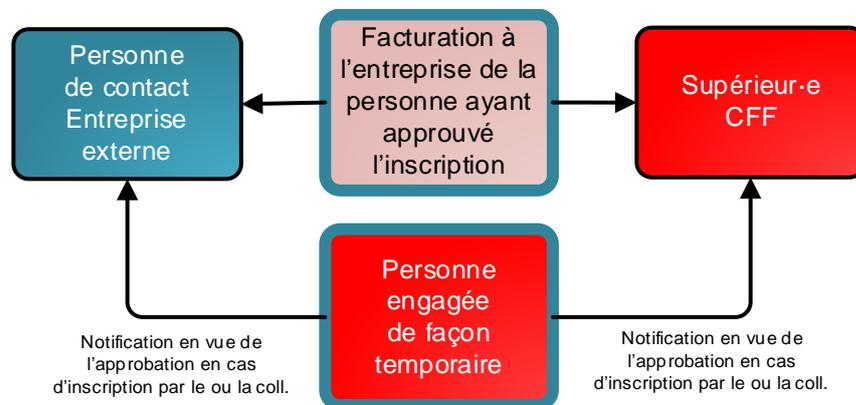
- Vous pouvez dès à présent assigner vous-même les formations aux collaboratrices et collaborateurs de votre entreprise qui travaillent de façon temporaire aux CFF dans le LMS.
- Si le ou la **supérieur-e de votre entreprise** attribue des formations à une personne ou les approuve, **les factures vous sont adressées**. Bien souvent, vous pouvez vous faire rembourser ces coûts par le biais de [Temptraining](#).



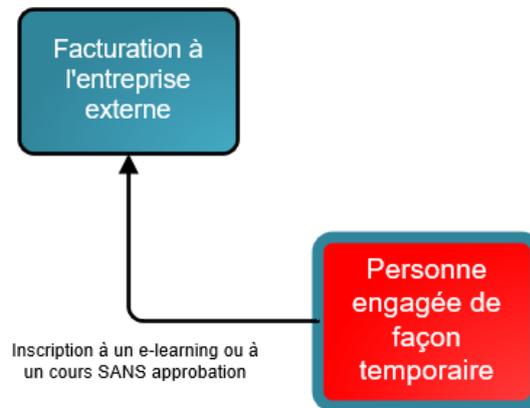
- Si, au contraire, c'est le ou la **supérieur·e des CFF** qui attribue des formations à la personne de votre entreprise ou les approuve, les coûts correspondants sont **facturés aux CFF**.



- Si la personne s'inscrit elle-même à des formations continues, les deux supérieurs peuvent approuver ces dernières, raison pour laquelle tous deux reçoivent une notification en vue de leur validation. **Dans ce cas, les coûts sont facturés à l'entreprise du ou de la supérieur·e qui a donné son approbation.**



- Si le collaborateur ou la collaboratrice s'inscrit à une **formation sans approbation** ou qu'il/elle suit un **e-learning**, la formation/l'e-learning sera facturé(e) à votre entreprise.



Pour obtenir de plus amples informations sur le remboursement des coûts des cours, vous pouvez consulter le site de [Temptraining](#).

Des informations complémentaires concernant la procédure d'inscription dans le LMS sont disponibles sur le [portail web Formation CFF](#). En cas de question, vous pouvez vous adresser au [Account Management Formation CFF](#).